



Bagnolet, le 7 décembre 2010

DECLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES de la Fonction Publique CFTD – CFTC – CGT – FSU – FO - UNSA

1.21 % : Opération vérité sur le taux d'emploi des personnes handicapées pour le ministère de l'éducation nationale

Le 3 décembre dernier, la mission handicap du ministère de l'éducation nationale a communiqué ce chiffre aux représentants des organisations syndicales et associations de personnes handicapées siégeant au FIPHFP (fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), réunis pour un point d'étape.

Cette annonce a fait l'effet d'un coup de tonnerre, d'autant qu'un taux de 3.31 avait été annoncé en janvier 2007 et que le 2 décembre dernier, Georges Tron a fait l'annonce d'un plan d'action en faveur des fonctionnaires handicapés dans la fonction publique, affirmant que le taux d'emploi correspondant était actuellement de 4 % sur 5.2 millions de fonctionnaires.

Si l'effondrement de ce taux est lié au changement de procédure utilisée pour le recensement des personnes handicapées dans ce ministère (passage du sondage anonyme à la déclaration nominative), il est révélateur du chemin qui reste à parcourir pour qu'une politique ambitieuse de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées soit menée dans l'éducation nationale.

La volonté seule ne suffit pas.

Les organisations syndicales ont dénoncé les manques importants concernant le plan d'actions proposé et déplorent en particulier, la faiblesse des dispositifs prévus pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées : correspondants handicap dépendants (pour la moitié d'entre eux) des services sociaux ou médicaux et non des ressources humaines, manque chronique de médecins de prévention, insuffisance de l'accompagnement...

Elles ont rappelé que les politiques de suppressions des postes, de mise à mal de la formation professionnelle pour les enseignants ne sont pas sans conséquences sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Les organisations syndicales attendent du ministère de l'éducation nationale une mobilisation exceptionnelle pour apporter des réponses efficaces face à cette situation catastrophique, notamment par le biais d'un plan d'urgence dans les académies et départements dans le cadre d'un calendrier contraint.

Elles précisent, enfin, que le ministère de l'éducation nationale devrait être le premier contributeur du FIPHFP au regard de ses effectifs (premier employeur de la fonction publique) et de son taux d'emploi. Elles continuent de dénoncer la décision adoptée par le gouvernement en 2008, l'exonérant de sa contribution au prétexte des dépenses engagées pour l'accompagnement individuel des élèves handicapés.

Contacts presse :

Cfdt : Edith Meaume 01.56.41.51.02

CGT : ugff@cgt.fr

FO : baltazar@fo-fonctionnaires.fr

Cftc : yves-naudin@wanadoo.fr

FSU : emmanuel.guichardaz@snuipp.fr

UNSA : Patricia REJNERO – 06 75 07 89 84 – rejnero@unsa.org